



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Accompagnateur(trice) de Tourisme

Niveau IV

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL
DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI**

Accompagnateur(trice) de Tourisme

1. Références de la spécialité

Niveau : IV

Code(s) NSF : 334t - Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement-

Code(s) Rome : G1201

Formacode : 42654

Date de l'arrêté : 13/11/2013

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 22/11/2013

Date d'effet de l'arrêté : 28/05/2014

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :*

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

Une présentation différée d'un projet. Ce projet consiste en la préparation et la réalisation d'une visite ou d'une excursion touristique en amont de la session de validation. Lors de la session, le candidat s'appuie sur un diaporama et présente son projet au jury. Au début de sa présentation, il adopte la posture de l'accompagnateur et s'adresse au jury en français et anglais. Il commente ensuite la visite et rend compte des travaux préparatoires. Le diaporama inclut obligatoirement une séquence filmée dans laquelle apparaît le candidat pendant la visite. Le candidat présente au jury une fiche commentaire en français et une fiche commentaire en anglais.

La présentation du projet est suivie d'un entretien technique avec le jury. Cet entretien porte sur la prestation du candidat, le conseil à apporter aux visiteurs, l'encadrement d'un groupe dans le respect des règles de sécurité et la réglementation en vigueur relative aux musées labellisés, les monuments classés ou inscrits et les secteurs sauvegardés. L'entretien comporte des questions en anglais.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	3/26

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de **Compétences Professionnelles** constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.*

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	4/26

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel AT

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP			
Epreuve de synthèse : - Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Concevoir une visite touristique et son programme technique relatifs à une thématique, un lieu ou un concept Concevoir des fiches commentaire d'une prestation d'accompagnement Encadrer un groupe de visiteurs en déplacement sur un lieu touristique Présenter les particularités géographiques, historiques et culturelles d'un lieu touristique	01 h 20 mn	<p>Le candidat présente un projet au jury. Ce projet consiste en la préparation et la réalisation d'une visite ou d'une excursion touristique. En amont de la session, le candidat accompagne une visite ou une excursion touristique et présente, dans le respect de la réglementation, les particularités géographiques, historiques et culturelles du lieu aux visiteurs.</p> <p>Il réalise un diaporama comme support de présentation. Ce diaporama combine 20 diapositives photos et vidéos du site touristique, des documents tels que des cartes d'itinéraire argumentées et le programme de la visite. Il montre obligatoirement le candidat en vidéo pendant sa prestation d'accompagnement pendant 5 minutes. La vidéo privilégie une séquence liée, à la description d'un lieu, d'une coutume, d'un objet représentatif de la visite. Lors de la session, le candidat s'appuie sur ce diaporama. Le diaporama sera réalisé avec powerpoint ou autre logiciel libre similaire et la vidéo sur logiciel type movie maker.</p> <p>Le candidat présente son projet en deux temps.</p> <p>1. La première partie de la présentation dure 40 minutes.</p> <p>Le candidat se met d'abord dans la position de l'accompagnateur touristique et présente</p> <ul style="list-style-type: none"> • le thème de la visite en français, pendant 10 minutes

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	5/26

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<ul style="list-style-type: none"> le thème de la visite en anglais, également pendant 10 minutes. <p>Lancement vidéo 5 mn</p> <p>Pendant 20 minutes, il explique ensuite au jury</p> <ul style="list-style-type: none"> les techniques de guidage et d'animation mises en œuvre lors de la visite les outils numériques utilisés. <p>2. La deuxième partie de la présentation dure 40 minutes. Le candidat présente au jury</p> <ul style="list-style-type: none"> le contexte dans lequel il a répondu à une demande de prestation d'accompagnement, le choix de la destination et du concept d'une visite ou d'une excursion, le profil du public et de ses attentes, son programme de la visite ou de l'excursion. <p>Il présente également au jury</p> <ul style="list-style-type: none"> une fiche commentaire en français recto verso maximum une fiche commentaire en anglais recto verso maximum <p>et argumente ses choix relatifs aux informations transmises aux clients.</p>
- Questionnaire professionnel			Sans objet
- Entretien technique	<p>Concevoir une visite touristique et son programme technique relatifs à une thématique, un lieu ou un concept</p> <p>Concevoir des fiches commentaire d'une prestation d'accompagnement</p> <p>Conseiller les visiteurs sur la prestation d'accompagnement</p> <p>Encadrer un groupe de visiteurs en déplacement sur un lieu touristique</p>	00 h 40 mn	<p>L'entretien technique suit immédiatement la présentation du projet. Il se déroule en deux parties.</p> <p>La première partie de l'entretien porte sur la prestation d'accompagnement du candidat. Pendant 20 minutes, le jury interroge le candidat sur la conception d'une visite touristique, des fiches commentaires, sur la présentation des particularités d'un lieu dans le respect de la réglementation, la technique de guidage et l'utilisation des outils numériques mobiles.</p>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	6/26

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<p>La deuxième partie de l'entretien porte sur le conseil à apporter sur la prestation présentée et sur l'encadrement d'un groupe dans le respect des règles de sécurité.</p> <p>L'entretien comporte des questions en anglais.</p> <p>Le jury s'appuie sur un guide d'entretien.</p>
Entretien final		00 h 15 mn	<p>Le jury questionne le candidat sur sa compréhension du métier et de l'environnement professionnel de l'accompagnateur de tourisme.</p> <p>Le jury s'appuie sur un guide d'entretien.</p>
	Par candidat, durée de l'épreuve	02 h 15 mn, dont 02 h 15 mn devant le jury,	

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Le candidat présente un projet au jury. Ce projet consiste en la préparation et la réalisation d'une visite ou d'une excursion. En amont de la session, le candidat accompagne une visite ou une excursion touristique et présente, dans le respect de la réglementation, les particularités géographiques, historiques et culturelles du lieu aux visiteurs.

Il réalise un diaporama comme support de présentation. Ce diaporama combine 20 diapositives photos et 1 vidéo du site touristique, des documents tels que des cartes d'itinéraire argumentées, des photos et le programme de la visite. Il montre obligatoirement le candidat en vidéo pendant sa prestation d'accompagnement pendant 5 minutes. La vidéo privilégie une séquence liée, à la description d'un lieu, d'une coutume, d'un objet représentatif de la visite.

. Lors de la session, le candidat s'appuie sur ce diaporama.

La présentation du projet comporte deux parties.

1. La première partie de la présentation dure 40 minutes.

Le candidat se met d'abord dans la position de l'accompagnateur touristique et présente

- le thème de la visite en français, pendant 10 minutes
- le thème de la visite en anglais, également pendant 10 minutes.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	7/26

Pendant 20 minutes, il explique ensuite au jury

- les techniques de guidage et d'animation mises en œuvre lors de la visite, et les outils numériques utilisés.

2. La deuxième partie de la présentation dure 40 minutes. Le candidat présente au jury

- le contexte dans lequel il a répondu à une demande de prestation d'accompagnement,
- le choix de la destination et du concept d'une visite ou d'une excursion,
- le profil du public et de ses attentes,
- son programme de la visite ou de l'excursion.

Il présente également au jury

- une fiche commentaire en français, recto verso
- une fiche commentaire en anglais, recto verso

et argumente ses choix relatifs aux informations transmises aux clients.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	8/26

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Elaborer et promouvoir un programme d'excursion ou de circuit touristique						
Concevoir une visite touristique et son programme technique relatifs à une thématique, un lieu ou un concept	Les destinations choisies correspondent aux attentes de la clientèle Les spécificités du groupe sont prises en compte dans la conception de la visite Le programme technique comporte l'ensemble des éléments nécessaires au bon déroulement de l'accompagnement Le programme du circuit ou l'excursion est équilibré et optimisé dans le temps et la distance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concevoir des fiches commentaire d'une prestation d'accompagnement	Les informations sélectionnées sont fiables et conformes au concept du circuit Les supports de fiches sont adaptés et opérationnels face aux circonstances liées à l'environnement La quantité d'information proposée est en adéquation avec la notoriété du lieu Le contenu des commentaires correspond aux attentes de la clientèle francophone et anglophone	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseiller les visiteurs sur la prestation d'accompagnement	Les informations transmises aux personnes sont complètes, fiables et précises Des réponses circonstanciées sont fournies aux questions des participants Les informations sont compréhensibles par tous y compris en anglais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	9/26

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Accompagner des visiteurs en excursion ou lors d'un circuit touristique						
Encadrer un groupe de visiteurs en déplacement sur un lieu touristique	Le déroulement de l'ensemble des prestations est conforme aux attentes et au programme contractualisé L'accompagnement prend en compte les spécificités et besoins de la clientèle Les informations relatives à la logistique et au contexte local sont fournies régulièrement Les vérifications d'usage sont régulièrement faites aux points clé du programme Des solutions alternatives sont proposées en cas d'aléa	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présenter les particularités géographiques, historiques et culturelles d'un lieu touristique	Les techniques du guidage et d'animation sont mises en œuvre lors d'une présentation Les outils numériques mobiles utilisés sont adaptés à la typologie de clientèle Les commentaires sont adaptés à la clientèle francophone et anglophone Une interaction a lieu entre le public et l'accompagnateur. Les interventions sont conformes à la réglementation en vigueur concernant les musées labellisés, les monuments classés ou inscrits et les secteurs sauvegardés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	10/26

03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service en tourisme	L'approche clientèle est conforme aux standards de l'entreprise L'image de marque de l'entreprise est valorisée Les situations de conflits sont prises en compte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité dans un établissement de tourisme ou de loisirs	La tenue professionnelle est adaptée Les gestes et postures sont adaptés à la tâche à réaliser Les règles de sécurité sont appliquées en cas de nécessité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	11/26

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

La présence du jury est requise pendant toute la durée de l'épreuve de synthèse.

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins est en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la présentation du projet et de poser des questions en anglais lors de l'entretien technique.

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Sans objet

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	12/26

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel

Titre professionnel : Accompagnateur(trice) de Tourisme

➤ **Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel**

L'évaluation se déroule au centre organisateur.

➤ **Les locaux pour la session TP**

Désignation et description des locaux	Observations
Local pour la présentation différée du projet et l'entretien technique. Local pour l'entretien final.	Si plusieurs candidats sont évalués de manière simultanée, démultiplier le nombre de locaux et garantir une isolation phonique suffisante.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	13/26

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 8 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	1 table et une chaise pour le candidat 1 table et des chaises pour le jury	
Machines et matériel	Un vidéoprojecteur connecté à un micro-ordinateur équipé des logiciels bureautiques standards (powerpoint ou logiciel libre et flash ou VLC) et d'enceintes. Un tableau blanc pour la vidéoprojection.	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	14/26



REFERENTIEL DE CERTIFICATION
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
Accompagnateur(trice) de Tourisme

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Accompagnateur(trice) de Tourisme

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Elaborer et promouvoir un programme d'excursion ou de circuit touristique

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Concevoir une visite touristique et son programme technique relatifs à une thématique, un lieu ou un concept Concevoir des fiches commentaire d'une prestation d'accompagnement	00 h 40 mn	<p>Le candidat présente un projet aux évaluateurs. Ce projet consiste en la préparation d'une visite ou d'une excursion. Il réalise un diaporama comme support de présentation. Ce diaporama combine sur 10 diapositives des photos du site touristique, des documents tels que des cartes d'itinéraire argumentées, et le programme de la visite.</p> <p>Le candidat présente aux évaluateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> le contexte dans lequel il a répondu à une demande de prestation d'accompagnement, le choix de la destination et du concept d'une visite ou d'une excursion, le profil du public et de ses attentes, son programme de la visite ou de l'excursion. <p>Il présente également aux évaluateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> une fiche commentaire en français, recto verso une fiche commentaire en anglais, recto verso <p>et argumente ses choix relatifs aux informations transmises aux clients.</p>
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>	Sans objet		
Entretien technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Concevoir une visite touristique et son programme technique relatifs à une thématique, un lieu ou un concept Concevoir des fiches commentaire d'une prestation d'accompagnement	00 h 20 mn	L'entretien technique suit immédiatement la présentation du projet en deux parties.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	17/26

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
		Conseiller les visiteurs sur la prestation d'accompagnement		<p>La première partie de l'entretien porte sur l'élaboration d'une prestation d'accompagnement du candidat. Les évaluateurs interrogent le candidat sur la conception d'une visite touristique et des fiches commentaires.</p> <p>La deuxième partie de l'entretien porte sur le conseil à apporter sur la prestation.</p> <p>L'entretien comporte des questions en anglais.</p> <p>Les évaluateurs s'appuient sur un guide d'entretien.</p>
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>	Sans objet		
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	01 h 00 mn 01 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	18/26

CCP 2 - Accompagner des visiteurs en excursion ou lors d'un circuit touristique

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Présenter les particularités géographiques, historiques et culturelles d'un lieu touristique	00 h 40 mn	<p>Le candidat présente un projet aux évaluateurs. Ce projet consiste en la réalisation d'une visite ou d'une excursion. En amont de la session, le candidat accompagne une visite ou une excursion touristique et présente, dans le respect de la réglementation, les particularités géographiques, historiques et culturelles du lieu aux visiteurs.</p> <p>Il réalise un diaporama comme support de présentation. Ce diaporama combine 10 diapositives photos et vidéos du site touristique. Il montre obligatoirement le candidat en vidéo pendant sa prestation d'accompagnement pendant 5 minutes. La vidéo privilégie une séquence liée, à la description d'un lieu, d'une coutume, d'un objet représentatif de la visite. Lors de la session, le candidat s'appuie sur ce diaporama. Le diaporama sera réalisé avec powerpoint ou autre logiciel libre similaire et la vidéo sur logiciel type movie maker.</p> <p>Le candidat présente son projet aux évaluateurs. Il se met d'abord dans la position de l'accompagnateur touristique et présente</p> <ul style="list-style-type: none"> • le thème de la visite en français, pendant 10 minutes • le thème de la visite en anglais, également pendant 10 minutes. <p>Pendant 20 minutes, il explique ensuite aux évaluateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • les techniques de guidage et d'animation mises en œuvre lors de la visite • et les outils numériques utilisés.
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>	Sans objet		

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	19/26

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Entretien technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Présenter les particularités géographiques, historiques et culturelles d'un lieu touristique Encadrer un groupe de visiteurs en déplacement sur un lieu touristique	00 h 20 mn	La première partie de l'entretien porte sur la prestation d'accompagnement du candidat. Les évaluateurs interrogent le candidat sur sa prestation d'accompagnement et la conception d'une visite touristique, des fiches commentaires, sur la présentation des particularités d'un lieu dans le respect de la réglementation, la technique de guidage et l'utilisation des outils numériques mobiles. La deuxième partie de l'entretien porte l'encadrement d'un groupe dans le respect des règles de sécurité. L'entretien comporte des questions en anglais. Les évaluateurs s'appuient sur un guide d'entretien.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>	Sans objet		
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	01 h 00 mn 01 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	20/26

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	21/26

**ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP

N° CCP	TECHNICIEN(NE) D'ACCUEIL TOURISTIQUE OPTION ACCOMPAGNEMENT Arrêté du 05/05/2009	N° CCP	Accompagnateur(trice) de Tourisme Arrêté du 13/11/2013
CCP 2	CONSEILLER LES VISITEURS EN SEJOUR DANS UN ETABLISSEMENT TOURISTIQUE	CCP 1	Elaborer et promouvoir un programme d'excursion ou de circuit touristique
CCP 1	ACCOMPAGNER ET GUIDER UN GROUPE DE VISITEURS SUR UN SITE OU LORS D'UN CIRCUIT TOURISTIQUE	CCP 2	Accompagner des visiteurs en excursion ou lors d'un circuit touristique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	22/26

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	23/26

L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AT	TP-01322	RC	01	21/11/2018	22/11/2013	24/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

